

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2020 – 18h30 - Salle Gargantua, centre Rabelais

Compte rendu

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le trente mai se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Yves-Marie HERVÉ, Maire.

En présence de : Naïma AMRANE-HENRIETTE, Jean-Christophe BACHELIER, Viviane BENYAKHOU, Christophe BESOMBES, Dany BILÉ, Arnaud DE SAINT RIQUIER, Monique DORLÉANS, Charles GIROD, Serge GRAFFIN, Laurence HAMET, Anita HATTON, Sébastien HAWES, Yves-Marie HERVÉ, Martine HOPSOR-PEZARD, Michel HUMEAU, Sonia LEBEAU, Monique LENOIR, Michel LEROUX, Stéphane MORIN, Dominique PASTEAU, Robert PAUTONNIER, Marie-Claire POGUENNEC, Martine RENAUT, Philippe RIBAUT, Murielle ROBILLARD, Claudette SIMON, Véronique TRAHARD

Pouvoirs : Michel FORGUES donne pouvoir à Christophe BESOMBES, Hervé MORIN donne pouvoir à Marie-Claire POGUENNEC.

Secrétaire de séance : Stéphane MORIN

ORDRE DU JOUR

Les questions abordées lors de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2020 sont les suivantes :

- Organisation des services municipaux pendant le confinement et reprise progressive de l'activité
- Réouverture des écoles changéennes
- Démographie médicale
- Indemnités de fonction des élus locaux
- Création de commissions municipales

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20 033 Reprise progressive de l'activité des services de la Mairie et réouverture des écoles changéennes

Rapporteur : Yves-Marie HERVÉ

Reprise progressive de l'activité des services de la Mairie

Dans un premier temps, le conseil est informé des dispositions prises pendant le confinement, notamment la mise en place du télétravail et d'autorisations spéciales d'absences (ASA). Est présenté ensuite, l'ensemble des mesures permettant le retour progressif des agents en travail présentiel prises depuis le 11 mai, date du début du déconfinement, comme le plan de reprise progressive des services et l'adaptation des protocoles sanitaires à chaque services. Les agents travaillant aux ateliers ont repris en présentiel depuis le 11 mai, avec des mesures particulières et protocoles stricts, comme par exemple la mise en place d'horaires décalés et la désinfection systématique du matériel partagé. Dans les services administratifs, le travail à domicile étant possible, une alternance entre temps de présence et télétravail a été mis en place. Du fait de la configuration des bureaux des services administratifs et de la disponibilité des tous les équipements de protection (savon, hygiaphones, gel hydroalcoolique, marquage au sol...), une reprise totale en présentiel des services au 8 juin est possible.

Réouverture des écoles changéennes

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé au niveau national d'ouvrir les écoles et établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Des protocoles sanitaires précisent les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement.

L'équipe municipale précédente avait pris la décision de ne pas ouvrir les écoles à la date du 11 mai, du fait, notamment, de l'incertitude liée à la mise en œuvre de la stratégie de déconfinement sur l'évolution de la situation sanitaire. Depuis, la situation a changé : la situation sanitaire s'améliore, les parents d'élèves sont de plus en plus nombreux à souhaiter une réouverture et les directrices des écoles maternelles et élémentaires y sont désormais tout à fait favorables. Les travaux préparatoires à une éventuelle réouverture des écoles sont présentés aux membres du Conseil (protocole à destination des parents, réorganisation des salles de classe, réunions de travail sur la mise en œuvre des protocoles dans les établissements...).

Suite à ces présentations, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- De la reprise en présentiel de tous les services de la Mairie à compter du 8 juin ;
- De la réouverture des écoles maternelles et élémentaires à compter du 4 juin.

Délibération 20 034 Démographie médicale

Rapporteur : Naïma AMRANE-HENRIETTE

Sur la commune, un médecin généraliste est parti à la retraite et un est malheureusement décédé. Les Changéens ont besoin d'un accès aux soins sur la commune, il est important d'attirer un nouveau généraliste. Les démarches engagées pour rechercher de nouveaux praticiens pour la commune sont présentées au Conseil municipal :

- A moyen-long terme, les travaux d'agrandissement et de modernisation du Pôle Santé, bel outil de travail pour les praticiens et lieu agréable pour les patients ;

- A court terme, l'activation des réseaux, le contact avec les partenaires (Conseil national de l'ordre des médecins, faculté de médecine d'Angers, Conseil départemental, Communauté de communes...);

- Dans l'immédiat, un contrat avec un cabinet de recrutement, et la mise en avant de l'attractivité de la commune avec la création d'une plaquette.

A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement quant à ces démarches et accepte de missionner un cabinet pour le recrutement d'un médecin généraliste, libéral ou salarié.

Délibération 20 035 Indemnités de fonction des élus locaux

Rapporteur : Yves-Marie HERVÉ

Tableau du montant des indemnités en annexe

Le Maire informe les membres de l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le code général des collectivités territoriales, dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonctions, dans la limite de l'enveloppe, au maire, aux adjoints et aux conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-4 et R. 2123-23 ;

Considérant que l'article L. 2123-23 du CGCT fixe des taux maximums de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées ;

Considérant que la commune compte 6 713 habitants (population totale en vigueur à compter du 1er janvier 2020) ;

Considérant que la commune est bureau centralisateur ;

Les membres du Conseil municipal, acceptent à l'unanimité :

- De décider que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut terminal de la fonction publique) et du produit de 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints ;

- De fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, selon les taux suivants :
Maire : 46,85 % de la valeur de l'indice brut terminal ;
Adjoints (huit) : 18,74 % de la valeur de l'indice brut terminal pour chaque adjoint
Conseillers délégués (cinq) : 6,84 % de la valeur de l'indice brut terminal
- De majorer les indemnités octroyées de 15 %, la commune étant bureau centralisateur, conformément aux articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du CGCT ;
- D'acter que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ;
- De fixer la date du début de versement des indemnités au 23 mai 2020, date d'installation du conseil municipal.

Délibération 20 036 Création de commissions municipales

Rapporteur : Yves-Marie HERVÉ

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de créer neuf commissions municipales, dont la composition est la suivante :

Développement territorial et économique

Dany BILÉ

Naïma AMRANE-HENRIETTE

Jean-Christophe BACHELIER

Christophe BESOMBES

Monique DORLÉANS

Laurence HAMET

Anita HATTON

Sonia LEBEAU

Monique LENOIR

Martine RENAUT

Communication

Naïma AMRANE-HENRIETTE

Viviane BENYAKHOU

Christophe BESOMBES

Serge GRAFFIN

Urbanisme et aménagement du territoire

Jean-Christophe BACHELIER

Viviane BENYAKHOU

Christophe BESOMBES

Dany BILÉ

Arnauld DE SAINT RIQUIER

Anita HATTON

Martine HOPSOR-PEZARD

Dominique PASTEAU

Martine RENAUT

Infrastructures communales

Arnauld DE SAINT RIQUIER

Christophe BESOMBES

Michel FORGUES

Serge GRAFFIN

Sébastien HAWES
Michel HUMEAU
Stéphane MORIN
Marie-Claire POGUENNEC
Martine RENAUT

Michel LEROUX
Dominique PASTEAU
Robert PAUTONNIER
Philippe RIBAUT
Claudette SIMON

Environnement et espaces publics

Michel HUMEAU
Jean-Christophe BACHELIER
Viviane BENYAKHOU
Dany BILÉ
Arnauld DE SAINT RIQUIER
Michel FORGUES
Charles GIROD
Anita HATTON
Martine HOPSOR-PEZARD
Sonia LEBEAU
Martine RENAUT
Philippe RIBAUT
Véronique TRAHARD

Solidarité

Dominique PASTEAU
Jean-Christophe BACHELIER
Monique DORLEANS
Charles GIROD
Laurence HAMET
Anita HATTON
Monique LENOIR
Michel LEROUX
Robert PAUTONNIER
Marie-Claire POGUENNEC
Philippe RIBAUT
Murielle ROBILLARD

Vie citoyenne et animations

Viviane BENYAKHOU
Naïma AMRANE-HENRIETTE
Christophe BESOMBES
Charles GIROD
Sébastien HAWES
Martine HOPSOR-PEZARD
Michel LEROUX
Stéphane MORIN
Robert PAUTONNIER
Marie-Claire POGUENNEC
Murielle ROBILLARD
Claudette SIMON
Véronique TRAHARD

Affaires scolaires

Claudette SIMON
Christophe BESOMBES
Monique DORLEANS
Serge GRAFFIN
Sébastien HAWES
Michel HUMEAU
Monique LENOIR
Robert PAUTONNIER
Marie-Claire POGUENNEC
Véronique TRAHARD

Finances

Serge GRAFFIN

Naima AMRANE-HENRIETTE

Jean-Christophe BACHELIER

Viviane BENYAKHOU

Dany BILÉ

Arnauld DE SAINT RIQUIER

Monique DORLÉANS

Michel FORGUES

Michel HUMEAU

Hervé MORIN

Stéphane MORIN

Robert PAUTONNIER

Dominique PASTEAU

Claudette SIMON

Informations

Prochain conseil municipal le 18 juin 2020, à 20h00, salle Gargantua, centre Rabelais.

La séance est levée à 19h30.